

## REGLEMENT DES RENCONTRES LATINES

1. Tout professeur désirant inscrire ses élèves prendra soin :
  - de respecter les **délais**.
  - d'informer ses élèves en temps utile des modalités de participation.
  - de veiller à ce que les élèves participant au concours puissent jouir d'une **assurance** afin d'éviter tout ennui imprévu.
2. Tout professeur ayant inscrit des élèves encouragera ceux-ci à rester présents l'après-midi, dans la mesure du possible, pour
  - la correction collective (*les élèves pourront ainsi évaluer leur prestation à chaud*).
  - la proclamation des résultats et la distribution des prix.
3. Tout professeur inscrit comme **surveillant** sera présent au lieu et à l'heure communiqués. En cas d'empêchement, il préviendra au plus tôt, et en tout cas avant le **mardi 15 mars 2023**, Mme Decroës (GSM : 0477/136.222, e-mail : christelle.decroes@gmail.com)
4. Tout professeur inscrit comme **correcteur** aura à cœur d'être présent pour la correction générale qui sera menée dès **13h30**. Il respectera au mieux les consignes qui lui seront données. En cas d'empêchement, il préviendra au plus tôt Mme Decroës dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.
5. La correction des copies se fait selon une procédure définie dès le début des Rencontres Latines et confirmée par la longue pratique des années précédentes. Elle est placée sous le contrôle des organisateurs.
6. Toute tentative de fraude de la part d'un élève sera sanctionnée par l'expulsion immédiate de ce dernier de la salle de concours. L'usage d'un appareil électronique (GSM, smartphone, ...), sous quelque forme que ce soit, est totalement interdit.
7. Ne seront proclamés que les **vingt** premiers lauréats. Il s'agit en effet d'un concours et non d'un examen. Les six premiers lauréats **appartenant à des écoles différentes** partiront à Arpino. Par ailleurs, le but de ce concours n'est pas d'établir un palmarès des écoles. L'important est que chaque élève puisse y participer dans la mesure de ses moyens.
8. Les lauréats sélectionnés pour Arpino doivent impérativement s'inscrire au plus tard dans la semaine après le concours, afin de confirmer leur participation. Les frais de transport (avion,...) et de séjour sont partiellement à charge du participant et/ou de l'école. Le lauréat classé premier bénéficiera du prix de la Fédération Royale des Professeurs de Grec et de Latin ; les frais de voyage des autres lauréats seront aussi réduits en fonction des donations de nos généreux mécènes, dont la Fondation Roi Baudouin.